

serait accordé que dans le cas où elle prolongerait le chemin jusqu'à Louisbourg. Cela a eu pour résultat de faire abandonner ce projet pendant quelque temps.

Je ne veux pas dire que ce gouvernement a agi de manière à retarder ou à faire échouer l'entreprise. Quelques députés fédéraux de la section est de la Nouvelle-Ecosse l'ont sans doute porté à croire qu'on pourrait former une compagnie qui continuerait le chemin de fer jusqu'à Louisbourg, et que le prolongement de cette route jusqu'à cet endroit compenserait amplement le temps perdu. La compagnie sur laquelle le gouvernement comptait pour l'exécution de l'entreprise a échoué dans sa tentative.

Cet important projet de prolonger le chemin de fer jusqu'à l'Atlantique ne saurait être effectué par le gouvernement local, si le gouvernement canadien ne vient pas se charger de son exécution. On peut construire le chemin, je crois, jusqu'au détroit de Canso, au moyen de l'embranchement de Truro, mais pas plus loin. La construction du chemin jusqu'à ce point serait d'une extrême importance pour la partie est de la Nouvelle-Ecosse, car elle ferait du Détroit un terminus temporaire seulement. Et plus tard, en temps opportun, on fera sans doute des efforts, qui réussiront probablement, pour prolonger le chemin jusqu'à Louisbourg, ou tout autre point sur l'Atlantique. Si le gouvernement n'est pas disposé à exécuter toute l'entreprise, il devrait donner l'embranchement sans condition, car autrement ce projet sera différé et n'aura pas plus de succès que par le passé.

M. MACDONNELL (Inverness) — Je suis très heureux que cette question ait été soulevée devant cette Chambre. Je ne puis qu'admirer la manière dont les honorables députés du Cap-Breton ont fait valoir le prolongement du chemin de fer jusqu'à Louisbourg, en prêtant à ce projet une importance nationale. S'il en est ainsi, j'espère qu'ils ne seront pas seuls à soutenir ce projet. Il n'y a pourtant pas maintenant la moindre chance de construire le chemin. Les chances de succès qu'il pouvait avoir, il y a quelques années, sont aujourd'hui disparues. La question est de savoir si l'on va construire un chemin de fer

jusqu'au détroit de Canso, la moitié du parcours, ou bien si l'on ne va rien faire. Si le prolongement du chemin de fer jusqu'à Louisbourg est tout ce que l'on veut obtenir, la construction de la moitié de la ligne en facilitera beaucoup l'achèvement ultérieur. Si l'on excepte la Colombie-Britannique, il n'y a pas une partie du Canada qui ait un plus grand besoin de chemins de fer que la Nouvelle-Ecosse. Le Cap-Breton, qui compte plus de 80,000 âmes, n'a pas une seule ligne de chemin de fer, tandis que l'île du Prince-Edouard, dont la seule richesse est l'agriculture, est traversée par un chemin de fer, quoiqu'elle ne soit pas aussi considérable que le Cap-Breton, et guère plus étendue que le comté que je représente.

J'espère que l'on va prendre quelque mesure pratique durant cette session, et que le gouvernement demandera sans délai à cette Chambre le pouvoir de transférer l'embranchement à toute compagnie qui construira le chemin jusqu'au détroit de Canso. On ne peut pas s'attendre que l'on fasse davantage dans l'intervalle, mais cette entreprise est parfaitement praticable. Ce chemin a un parcours de 64 milles, et je suppose qu'il ne fera pas plus que ses frais d'entretien. Si cet embranchement était transféré comme on le demande, il favoriserait de cette manière le développement de la partie est de la Nouvelle-Ecosse, et serait beaucoup plus avantageux au pays qu'il ne l'est maintenant.

M. MACKAY (Cap Breton) — Je ne suis pas en faveur de ce transfert sans conditions. Je pense que le gouvernement serait loin de faire acte de sagesse, s'il venait à la conclusion que le chemin de fer ne peut pas être construit jusqu'à Louisbourg. Dans le cas où il déciderait le transfert du chemin, il devrait le faire à certaines conditions par lesquelles il accorderait le droit de circulation à d'autres compagnies; et si l'exercice de ce droit devait causer des difficultés, elles pourraient être réglées au moyen de l'arbitrage.

Hon. M. MACKENZIE — Je ne m'oppose pas à cette proposition, bien que la correspondance échangée à ce sujet soit très peu considérable. La Chambre doit se rappeler que le gouvernement a obtenu le pouvoir d'aliéner cette partie du chemin de fer